

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Jacky LEROY, Cécile SANGUINETTI, Daniel MARTIN, Charles LANDART, Marie-Dominique HAUCHECORNE, Mélanie RAULT, Nathalie DUPRE, Jean-Luc FORT, Didier GUEVILLE.

Etaient absents :

Géraldine AURADOU (pouvoir à Charles LANDART), Pierre-Marie BOTALLA (pouvoir à Jean-Luc FORT), Nicolas BOUCHIRED, Frédéric CADIOU (pouvoir à Daniel MARTIN), Christelle GALLIER-CHAUSSE (pouvoir à Didier GUEVILLE), Magali LEMAITRE (pouvoir à Cécile SANGUINETTI), David LUCAS (pouvoir à Jacky LEROY), Françoise PENNAMEN (pouvoir à Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO), Carine THOMASSIN.

Secrétaire de Séance :

Charles LANDART.

1 – COMPTE DE GESTION 2016

17.03.15

Monsieur JACQUET, Receveur Municipal de la Trésorerie d'Harfleur commente les résultats du Compte de Gestion qui fait apparaître un excédent global de 791 263.31 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** vote** le Compte de Gestion 2016.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

17.03.16

Madame Le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2016. Un excédent global de 791 263,31 € est constaté.

Monsieur Daniel MARTIN, doyen du conseil municipal soumet au vote du conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2016 établis par Madame Le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** vote** le Compte Administratif 2016 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

■ Dépenses :	réalisées :	424 224,10 €
	Reste à réaliser :	108 500,00 €
■ Recettes :	réalisées :	568 786,94 €
	Reste à réaliser :	32 000,00 €

FONCTIONNEMENT :

■ Dépenses :	réalisées :	1 061 564,28 €
■ Recettes :	réalisées :	1 708 264,75 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

▪ Investissement :		144 562,84 €
▪ Fonctionnement :		646 700,47 €
▪ Résultat global :		791 263,31 €

Madame le Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance qui lui est témoignée.

D'autre part, elle remercie également Monsieur le Receveur de sa présence et ses conseils, et Madame Sylvie CHATELAIN pour tout le travail réalisé dans la préparation de ce dossier.

3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

17.03.17

Le conseil municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	110 117,55 €
- un excédent reporté de :	536 582,92 €
→ soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	646 700,47 €
- un excédent d'investissement de :	144 562,84 €
- un déficit des restes à réaliser de :	76 500,00 €
→ soit un excédent de financement de :	68 062,84 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2016 : excédent :	646 700,47 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	0 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	646 700,47 €
- résultat d'investissement reporté (001) :	144 562,84 €

4 – TAXES COMMUNALES 2017

17.03.18

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le produit fiscal attendu pour 2017. Elle propose de maintenir les taux de 2016 et précise que depuis 2001, les taux n'ont pas été modifiés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de fixer les taux d'imposition 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation :	8,59 %
- Taxe foncière bâti :	20,46 %
- Taxe foncière non bâti :	40,02 %

5 -SUBVENTIONS 2017

17.03.19

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** Approuve** les subventions inscrites au tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS A ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Organisme / association	Subventions 2016 €	Subventions 2017 €
Union sportive de Football	3340,00	3373,00
Foyer	4450,00	4494,00
Coop. Scolaire école primaire	220,00	194,00
Coop. Scolaire école maternelle	106,00	96,00
Prévention routière	108,00	109,00
Comité d'aide aux anciens	1331,00	1344,00
Tennis Club	2290,00	2313,00
Cerf volant	656,00	663,00
SOUFFLE CELTIC	746,00	753,00
La Récré des P'tits Loups	503,00	511,00
Hot Club		500,00
<i>Total subv asso. Communales</i>	<i>13750,00</i>	<i>14350,00</i>
Espace Horticole	200	200
Radio Epouville-RVL	100	100
Foire agricole Octeville	100	100
AVF	150	150
Asso fleurissement Canton	100	100
JSP	500	500
Subv.CCAS + subv. diverses	6600	6600
<i>Total subv. Complémentaires</i>	<i>7750</i>	<i>7750</i>
TOTAL A BUDGETER	21500,00	22100,00

6- BUDGET PRIMITIF 2017

17.03.20

Madame Le Maire présente le Budget Primitif 2017 équilibré en section de fonctionnement à 1 659 670 € et en section d'investissement à 759 400 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (13 pour et 4 abstentions),

*** Adopte** le budget primitif 2017 présenté par Madame le Maire.

7- REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIVHE

17.03.21

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIVHE (Syndicat Intercommunal des Vallées du Havre Est) s'élève à 25 901,60 € pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** opte** pour l'inscription au budget primitif 2017 du montant de la participation au SIVHE pour 25 901,60 €.

8- ECLAIRAGE PUBLIC 2017 : LA CLOSERIE, LA RUELLETTE, LES TERRASSES, HAMEAU DE LA CAYENNE

17.03.22

LOTISSEMENT LA CLOSERIE

17.03.22A

Madame Le Maire présente le projet de préparer par le SDE76 pour l'affaire Projet EP-2017-0-76616-7489 et désigné « Lotissement la Closerie (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 20400,76 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 8113,94 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- * **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- * **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 8113,94€ T.T.C. ;
- * **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- * **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

ALLEE DES TERRASSES

17.03.22B

Madame Le Maire présente le projet de préparer par le SDE76 pour l'affaire Projet EP-2017-0-76616-7490 et désigné « Allée des terrasses (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 10061,16 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 4049,36 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- * **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- * **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 4049,36€ T.T.C. ;
- * **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- * **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

ROUTE DE LA CAYENNE

17.03.22C

Madame Le Maire présente le projet de préparer par le SDE76 pour l'affaire Projet EP-2017-0-76616-7690 et désigné « Route de la Cayenne (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 12345,43 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 6104,78 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- * **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- * **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 6104,78€ T.T.C. ;
- * **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- * **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

9- AMORTISSEMENT DU COMPTE 2041511

17.03.23

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction budgétaire M14 précise les obligations en matière d'amortissement et permet aux collectivités d'en fixer librement la durée. Pour le compte 2041511, il est nécessaire de délibérer afin de fixer la durée d'amortissement pour la borne du marché, exécutée en 2016 pour un montant de 399.63€.

Compte tenu du montant, il est proposé une durée d'amortissement d'un an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

*** d'amortir** les travaux d'installation de la borne du marché, inscrite au compte 2041511 sur un an.

10- INDEMNITÉS DE FONCTION

17.03.24

Madame Le Maire rappelle que depuis le premier janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique.

La délibération du 22 juin 2016 faisait référence à l'indice brut 1015, il est donc nécessaire de délibérer sur le nouvel indice terminal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (13 voix pour et 4 abstentions),

*** reconduit** l'indemnité de fonction de Madame le Maire à 43 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2017.

*** reconduit** l'indemnité de fonction du 1^{er}, 2^{ème} et 5^{ème} adjoint de Madame le Maire à 16,50 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2017.

*** reconduit** l'indemnité de fonction du 3^{ème} et 4^{ème} adjoint de Madame le Maire à 8,25 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2017.

*** reconduit** l'indemnité de fonction des deux conseillers délégués aux affaires scolaires à 4,125 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2017.

*** reconduit** l'indemnité de fonction du conseiller délégué aux bâtiments à 5,5 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2017.

*** reconduit** l'indemnité de fonction du conseiller délégué au fleurissement à 2,75 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2017.

11 – ADHESION AU SDE (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE)

17.03.25

Vu :

- les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces décisions,

Considérant :

- que la Communauté de Commune Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76, par représentation substitution de treize communes a été dissoute le 1^{er} janvier 2017,

- que suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76, pour pouvoir continuer à bénéficier de son financement et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les treize communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents au SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- ACCEPTE l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville sur Yères, Criel sur mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy sur Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-su-Yères, au SDE76,

12 – RENOUELEMENT DES BAUX COMMUNAUX

17.03.26

Madame Le Maire présente la demande de renouvellement pour la location de deux terrains communaux : Bail B42 et B6, et d'un bail de chasse B29.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** autorise** Madame le Maire à signer les Baux B42 et B6 pour la location de terrains communaux et d'un bail de chasse B29 pour une durée de 3 ans

13 – TARIF MANIFESTATION COMMUNALE : VIDE GRENIER 2017

17.03.27

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux du prochain vide grenier qui se tiendra en septembre prochain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de fixer le tarif de cette manifestation à 5€ les 2,50m

QUESTIONS DIVERSES

